

Délibération n°03

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
12 mai 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
26 mai 2021

**Objet : Maison de site des
activités de pleine nature et
maison Porte d'entrée Unesco
à Volvic (site du goulet) :
demande de subvention au
titre du contrat de Relance du
Département**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas
- Mme LAFARGE Anne-Catherine

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°03 – Maison de site des activités de pleine nature et maison Porte d'entrée Unesco à Volvic (site du goulet) : demande de subvention au titre du contrat de Relance du Département

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,
 Vu la labellisation du territoire de RLV en tant que « Territoire d'excellence des activités de pleine nature » qui à ce titre bénéficie de financement (30%),
 Vu le positionnement stratégique du territoire comme entrée nord du périmètre UNESCO,
 Vu la délibération n°20191105.41 du 5 novembre 2019 par laquelle le conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'un bâtiment appartenant à la Société des Eaux de Volvic dans la perspective de créer et aménager une maison touristique des activités de Pleine Nature (APPN) et maison « Porte d'entrée Unesco »,
 Vu la délibération n°20200915.16 du 15 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a pris acte du coût estimatif du projet,
 Vu les délibérations n°20210203.09 du 3 février 2021 et n°20210330.09 du 30 mars 2021 par lesquelles le conseil communautaire a attribué les marchés de travaux,

Considérant que la maison touristique des activités de Pleine Nature (APPN) et « Porte d'entrée Unesco » prendra place sur le site du Goulet à Volvic au cœur d'un espace regroupant plusieurs équipements touristiques tels que la Grotte de la Pierre et l'Espace d'Information des Eaux de Volvic, qui accueillent globalement plus de 150 000 visiteurs/an,

Considérant que le projet d'aménagement prévoit que l'équipement comprendra un bureau d'accueil, un espace réservé aux prestataires des activités de pleine nature, un espace scénographique dédié à l'UNESCO, des aménagements extérieurs dédiés aux pratiquants des sports Pleine Nature avec des équipements spécifiques : station gonflage VTT/Vélo, station de nettoyage Vélo, distributeurs de pièces de première nécessité, casier conciergerie, etc..

Considérant le triple objectif affecté à cet équipement :

- offrir une lecture pertinente du territoire touristique à échelle de RLV sur un site bénéficiant de flux importants,
- sensibiliser à la diversité des attraits et des activités valorisées avec des services dédiés,
- inciter la population touristique et excursionniste à augmenter leur temps de séjour ou présence sur le site et sur le territoire.

Considérant le plan d'aménagement réalisé en phase APD par le maître d'œuvre pour une estimation des travaux à 446 100 € (et 40 600 € de travaux en option) auquel il faut ajouter les frais d'acquisition et les études techniques,

Considérant que la consultation des entreprises menée début 2021 a permis d'attribuer les marchés pour un montant total de 259 391.96 € HT (hors travaux en option et hors scénographie Unesco),

Considérant la proposition de modification de plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)		
			Montant	Pourcentage (sur projet global étude travaux acquisition)
Montant des travaux	259 391,96 €	Contrat APPN (<i>Région Auvergne Rhône Alpes</i>)	97 735,18 €	17 %
Travaux en option	40 600 €	Contrat de ruralités (<i>Etat, partie 1 : travaux</i>)	100 804,00 €	17,5 %
Etude, Maîtrise d'œuvre	25 792 €	Plan de relance Conseil Départemental du Puy de Dôme	62 088.00 €	11 %
Acquisition	250 000 €	Autofinancement	315 156.78€	54,5 %
TOTAL	575 783,96 €	TOTAL	575 783,96 €	100 %

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué au développement touristique, et à l'unanimité, décide :

- De prendre acte du coût estimatif du projet de Maison touristique des Activités de Pleine Nature et de site Unesco présenté à 575 783.96 € pour la partie étude, travaux en intégrant les options, et acquisition du foncier, étant précisé que cette somme est inscrite au budget communautaire 2021 (section investissement),
- D'autoriser le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme dans le cadre du Plan de Relance et à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210518-DELI20210518-03-DE
Date de télétransmission : 26/05/2021
Date de réception préfecture : 26/05/2021